









cridraatafilalet.ma

Siège : Errachidia

Tél: +212 5 35 573 801 - Fax: +212 5 35 573 150 - E-mail: contact@cridt.ma

Annexe: Ouarzazate

Tél: +212 5 24 888 656 - Fax: +212 5 24 888 654 - E-mail: contact@cridt.ma



Cadre juridique

loi n° 101.14 promulguée le 19 février 2015 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-93-16 du 23 mars 1993

Objectif

C'est un programme de promotion de l'emploi qui cible d'une part l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et l'enrichissement de ses ressources humaines et, d'autre part, le développement des compétences du jeune diplômé à travers une première expérience professionnelle au sein de l'entreprise.

Secteur et cible

Entreprises de droit privé affiliées à la CNSS recrutant des diplômés (de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle) et bacheliers inscrits à l'ANA-PEC : Tous secteurs confondus.

Offre

Exonération durant la période de stage et dans la limite d'une rétribution de 6000 DH par mois du paiement :

- Des cotisations patronales et salariales dues à la CNSS/TFP.
- De l'Impôt sur le Revenu (IR) pour les candidats inscrits à l'ANAPEC depuis 6 mois et plus.
- > Prise en charge par l'Etat, durant la période de stage, des cotisations patronales et salariales au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO).
- > Prise en charge directe par l'Etat, pendant une année, de la part patronale de la couverture sociale et de la TFP dues à la CNSS en cas de recrutement du stagiaire sur un contrat de travail, au cours ou à l'issue du stage (PCS).

Conditions d'éligibilité

Entreprises de droit privé affiliées à la CNSS recrutant des diplômés (de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle) et bacheliers inscrits à l'ANA-PEC.

Pièces à fournir

- Trois exemplaires du contrat d'insertion édités à partir du site de l'ANAPEC, signés et cachetés par l'employeur et le stagiaire;
- Une fiche d'identification de l'entreprise signée et cachetée;
- Une photocopie légalisée de la CIN du stagiaire;
- Une photocopie légalisée du diplôme du stagiaire;
- Une déclaration sur l'honneur du stagiaire qui atteste n'avoir jamais bénéficié d'un contrat d'insertion;
- Numéro d'immatriculation à la CNSS du stagiaire s'il n'est pas renseigné sur le contrat;



Procédure

- Sélection du candidat par l'entreprise dans le cadre d'un processus de recrutement;
- Immatriculation du candidat auprès de la CNSS conformément à la législation en vigueur;
- Instruction par l'employeur du contrat en ligne sur le portail de l'ANAPEC www.anapec.org;
- Dépôt par l'employeur auprès d'une agence de l'ANAPEC, pour validation et visa;

Le Centre Régional d'Investissement Drâa-Tafilalet vous accompagne pour la réussite de vos projets



